

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>9675</b>	De <b>Mme Alexandra Valetta Ardisson</b> ( La République en Marche - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports ferroviaires	<b>Tête d'analyse</b> >Déblocage des crédits du CPER 2015/2020- lign	<b>Analyse</b> > Déblocage des crédits du CPER 2015/2020- ligne Nice Tende Cunéo Vintimille.
Question publiée au JO le : <b>19/06/2018</b> Date de renouvellement : <b>02/10/2018</b>		

### Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur la ligne ferroviaire Nice Tende Cunéo Vintimille. La ligne Breil tende est actuellement fermée jusqu' au 12 juillet 2018, date de fin de la 1ere phase des travaux financés à hauteur de 29 millions d'euros par l'État italien. Elle sera à nouveau en fonction le 13 juillet selon la SNCF avec une vitesse n'excédant pas 40 km/h. La seconde phase doit se poursuivre dans le cadre des grands travaux du contrat de plan État/région 2015/2020. En conséquence, elle lui demande la date du déblocage des crédits du CPER 2015/2020 pour mettre en œuvre la deuxième phase des travaux sur la ligne Nice Tende Cunéo Vintimille le plus rapidement possible.